



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Yves MOUNIER, 1^{er} Adjoint.

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT.
Absent: M. Cyril BIETRIX-OGIER

Mme Christelle VUILLEROT a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a désigné Monsieur Yves MOUNIER à l'unanimité, Président de cette séance du conseil municipal.

Mme la maire informe le conseil municipal de la démission de M. Florent ZANELLO reçue par lettre en date du 4 avril 2017. Cette modification de la composition du conseil est effective pour cette séance du conseil municipal.

Mme la maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir la modification de la nature des recettes de la régie de recettes. La demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-09 Approbation du compte de gestion 2016 CCAS MORETTE

Le receveur municipal nous a transmis le compte de gestion 2016 du CCAS de la commune de Morette.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du CCAS du receveur municipal.

DELIBERATION 2017-10 Approbation du compte administratif 2016 CCAS MORETTE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves MOUNIER, nommé pour cette séance, délibérant sur le compte administratif de 2016 dressé par Madame Aude PICARD WOLFF Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le

compte de gestion du receveur dressé par Madame VITTET :
lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2016

<u>SECTION</u>	<u>PREVU</u>	<u>REALISE</u>
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	8 375,90 €	1 095,15 €
RECETTES	250,00 €	75,00 €

Résultat de l'exercice déficit : 1 020,15 €

Résultat de clôture excédent : 7 105,75 €

Pas de section investissement pour le CCAS.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2017-11 Approbation du compte de gestion Communal 2016

Le receveur municipal nous a transmis le compte de gestion 2016 de la commune de Morette. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du receveur municipal.

DELIBERATION 2017-12 Vote du compte administratif communal 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves MOUNIER, nommé pour cette séance, délibérant sur le compte administratif de 2016 dressé par Madame Aude PICARD WOLFF Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du receveur dressé par Madame VITTET :
lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2016

<u>SECTION</u>	<u>PREVU</u>	<u>REALISE</u>
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	421.100, 00 €	203.436,18 €
RECETTES	421.100, 00 €	273.838,22 €
Résultat de l'exercice excédent :	70.402,04 €	
Résultat de clôture excédent :	223.175,61€	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	272.900,00 €	194.700,41 €
RECETTES	272.900,00 €	153.314,13 €
Résultat de l'exercice déficit :	41.386,78 €	
Résultat de clôture déficit :	95.710,68 €	

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION 2017-13 : affectation du résultat

Le conseil municipal ayant approuvé le compte administratif 2016, Monsieur Yves MOUNIER, 1^{er} adjoint, l'invite à procéder à l'affectation du résultat.

Il propose d'affecter dans le budget primitif 2017 de la commune, le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section fonctionnement, soit la somme de 223 175,61€, comme suit

- la somme de 95 710,68€ est affectée au compte 1068 en recette de d'investissement
- le reliquat soit 127 464,93€ est reporté au compte 002 en recette de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le 1^{er} adjoint d'affecter la somme de 95 710,68 € en recette au compte 1068 de la section d'investissement 2017 du budget primitif 2017, et de reporter la somme de 127 464,93€ en recette au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2017.

DELIBERATION 2017-14 Vote des taux d'imposition pour l'année 2017

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Le produit prévisionnel pour 2016 s'élève à 108.668 Euros.

Elle propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2017, notamment en raison de l'augmentation des taux d'imposition intercommunaux suite à la fusion des trois communautés de communes.

Monsieur le Président invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Président de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2017 ; se résumant comme suit :

Taxe d'habitation	: taux voté 13,08 % produit	55.425 Euros
Taxe foncière bâti	: taux voté 15,71 % produit	44.946 Euros
Taxe foncière non bâti	: taux voté 63,11 % produit	11.297 Euros
PRODUIT FISCAL ATTENDU.....		108.668 Euros

- demande à Monsieur le Président de séance de bien vouloir annexer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

DELIBERATION 2017-15 Vote du budget prévisionnel communal 2017

Madame la Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

TABLEAU DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Section fonctionnement :

DEPENSES	401.555, 00 €
RECETTES	401.555, 00 €

Section Investissement :

DEPENSES	221.511,00 €
RECETTES	221.511,00 €

Ce budget primitif inclut l'attribution des subventions suivantes :

- 154.57 € à l'Amicale.com
- 200.00 € aux Restos du Coeur
- 100.00 € à l'association des jeunes sapeurs pompiers de Tullins pour l'achat d'un défibrillateur de formation

Le résultat du CCAS soit 7.105,75 € est affecté au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté en recettes de fonctionnement).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le:

- budget prévisionnel 2017 détaillé ci-dessus,
- et l'attribution des subventions détaillées ci-dessus.

DELIBERATION 2017-16 SEDI travaux sur réseaux d'éclairage public

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Collectivité : Commune de MORETTE

Opération n° 14-532-263

EP - Eradication ballons fluos Tr1 + horloges astro.

Il s'agit de procéder au remplacement d'une partie des 26 luminaires équipés d'ampoules renfermant du mercure sur les 44 de la commune, ce matériel étant obsolète et retiré de la vente.

La première phase s'est déroulée durant l'année 2016, la deuxième phase se déroulera durant l'année 2017 et concernera 11 des 26 luminaires à remplacer. La pose de cinq horloges astronomiques permettant une gestion plus économe de l'éclairage public est également prévue.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du plan de financement, décide à l'unanimité :

1 - de prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 15.319,00 €uros

Financements externes : 14.030,00 €uros

Participation prévisionnelle : 1.289,00 €uros

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - de prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 1.216,00 €uros : paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

DELIBERATION 2017-17 – entretien éclairage public

Considérant l'adhésion de la commune au SEDI en date 25/11/2011 ;

Considérant le transfert de la compétence Eclairage public au SEDI en date du 25/11/2011 et la signature de la convention de mise à disposition du patrimoine correspondante ;

Il est proposé de participer financièrement à la maintenance forfaitaire de l'éclairage public de Niveau 1 – BASILUM par application des prix annuels unitaires suivants appliqués aux différentes catégories luminaires de la commune. Le coût annuel de cette maintenance s'élève à 259,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public Niveau 1 – BASILUM sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement.

DELIBERATION 2017-18 Nomination et représentant à la C.L.E.T.C Communauté de Communes du Sud Grésivaudan

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.T.C.), au sein de la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de nommer :
Madame Aude PICARD WOLFF pour représenter la commune à la C.L.E.T.C.

DELIBERATION 2017-19 Création d'emploi et Suppression

La Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 9 mars 2017 concernant la suppression d'emploi.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à 31 heures 30 minutes en raison d'un départ en retraite,

Et considérant la nécessité de créer un emploi d'agent administratif titulaire, à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire de Maire,

La Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif, permanent à temps non complet, à raison de 23 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05 avril 2017,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial, grade : C, ancien effectif : 0, nouvel effectif : 1

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial principal, grade : C, ancien effectif : 1, nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DELIBERATION 2017-20 Modification nature des recettes de la régie de recettes

Madame la Maire rappelle la délibération du conseil municipal, en date du 06 septembre 1990, instituant une régie de recettes ;

- Elle fait lecture du procès verbal de vérification en date du 27 février 2014, établi par l'A.F.I.P.A. ;

- Madame la Maire rappelle la nature des recettes encaissées :

* location de salle ;

* mise à disposition du terrain de boules "route de Chatain" ;

* location de matériel ;

* droits d'entrée lors des manifestations ;

* d'autres produits (photocopies, télécopies) ;

- Elle dit que suite à la clôture de la Régie de recette du CCAS, il y a lieu de rajouter une nature de

recette encaissée :
* dons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Madame la Maire pour la modification de la nature des recettes encaissées par la régie de recette créée le 06 septembre 1990, en ajoutant les dons.

AUTRES POINTS :

Cloches de l'église

Le dispositif de commande de l'horloge et des cloches de l'église est hors service. Il convient de le remplacer pour rétablir le bon fonctionnement de l'installation campanaire de Morette. Le devis de l'entreprise Paccard, en charge de l'entretien du clocher, comprenant la fourniture d'un boîtier équivalent au précédent et sa pose s'élève à 1 759,44 € TTC.

Le devis de réparation proposé est accepté par le conseil.

OPAC38 - Logements de La Cure

Suite à une demande de la municipalité et à une réunion sur site, l'OPAC 38 devrait réaliser des travaux de réaménagement de la cour :

- Création d'un espace privatif clos pour chacun des locataires.
- Réfection de l'espace commun enherbé et du parking.

Travaux d'accessibilités 2017

La deuxième phase des travaux d'accessibilité programmés sur 3 ans concernera cette année la mise aux normes des accès à la mairie et à la salle communale ainsi que le boulodrome. Les entreprises retenues interviendront entre le printemps et l'automne 2017.

La Secrétaire
Christelle VUILLEROT

La Maire :
Aude PICARD WOLFF